

MAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 03 août 2026, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc, CHIARELLI Isabelle, CHOUTEAU Jean-Luc, DELAFOND Philippe, GEFFARD Stéphane, GUYON Didier, HERRERA Danielle, HUMBERT Jean-Luc, LASSAGNE Romain, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, MOCEK Charlotte, MOULIN Marie-Antoinette, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, POULET Michel.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ POUVOIR : CHEVASSU Jean, DROIN Liliane, FRADET Sébastien et SIRJEAN Héloïse ayant donné respectivement pouvoir à NEVIERE Estelle, BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc et GEFFARD Stéphane.

ÉTAIT EXCUSÉE : FOURMY MOUET Nadège

Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

*

5 – INSTANCES – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DEVENU VACANT À LA SUITE D'UNE DÉMISSION – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles **L. 2121-29, L. 2122-2, L. 2122-15, L. 2123-20 à L. 2123-24-1** ;

VU la délibération du **27 mars 2026** fixant à six (6) le nombre des adjoints au maire ;

VU la délibération du **10 avril 2026** fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués ;

VU la démission de Mme **Oléna GIACOMETTI** de ses fonctions d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale ;

VU l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime en date du **30 juin 2026** ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est compétent pour fixer le nombre des adjoints au maire dans la limite prévue par les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la vacance du poste de cinquième adjointe, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint ;

CONSIDÉRANT que l'organisation municipale permet désormais d'assurer le bon fonctionnement des services et l'exercice des délégations avec cinq adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dès lors, de supprimer ce poste devenu vacant et de fixer à cinq (5) le nombre des adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT que cette décision implique la mise à jour du tableau du Conseil municipal ainsi que du tableau des indemnités de fonction des élus ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE

Article 1

DE SUPPRIMER le poste d'adjoint au maire devenu vacant à la suite de la démission de Mme Oléna GIACOMETTI.

Article 2

DE FIXER à compter du caractère exécutoire de la présente délibération le nombre des adjoints au maire à **cinq (5)**.

Article 3

DE CONSTATER que le tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence et que les adjoints au maire occupent désormais les rangs suivants :

- 1^{re} adjointe : **Mme Isabelle CHIARELLI**
- 2^e adjoint : **M. Jean-Luc CASTELEIN**
- 3^e adjointe : **Mme Estelle NEVIERE**
- 4^e adjoint : **M. Jean CHEVASSU**
- 5^e adjoint : **M. Stéphane GEFFARD**

Article 4

D'ACTUALISER le tableau des indemnités de fonction des élus afin de tenir compte de la suppression du poste d'adjoint au maire devenu vacant, conformément au tableau ci-après :

Fonction	Taux	Majoration station classée de tourisme
Maire	52 %	+ 50 %
1 ^{re} adjointe	17 %	+ 50 %
2 ^e adjoint	17 %	+ 50 %
3 ^e adjointe	17 %	+ 50 %
4 ^e adjoint	17 %	+ 50 %
5 ^e adjoint	17 %	+ 50 %

Fonction	Taux	Majoration station classée de tourisme
Conseiller délégué n°1	6 %	+ 50 %
Conseiller délégué n°2	6 %	+ 50 %
Conseiller délégué n°3	6 %	+ 50 %
Conseiller délégué n°4	6 %	+ 50 %

DE PRÉCISER que les taux d'indemnités de fonction attribués au Maire, aux cinq adjoints au maire et aux quatre conseillers municipaux délégués, tels qu'ils résultent de la délibération du 10 avril 2026, demeurent inchangés.

DE PRÉCISER que la suppression du poste d'adjoint au maire devenu vacant entraîne uniquement la suppression de l'indemnité correspondante.

DE PRÉCISER que les indemnités de fonction continueront d'être versées dans les conditions prévues aux articles **L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales**, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire maximale autorisée, compte tenu des majorations applicables à la commune en qualité de station classée de tourisme.

DE PRÉCISER qu'elles évolueront de plein droit en fonction des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 5

DE PRÉCISER que le tableau du Conseil municipal, mis à jour pour tenir compte de la suppression du sixième poste d'adjoint, est annexé à la présente délibération. Monsieur le Maire est chargé de le certifier et de le transmettre au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 6

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département, publiée dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et inscrite au registre des délibérations.

Vote : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention : 2

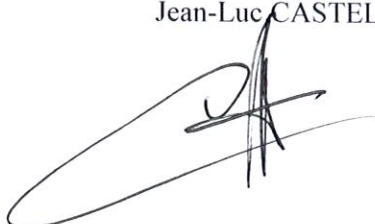
Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 04 août 2026

Le secrétaire
Jean-Luc CASTELEIN



Le Maire,
Franck MUSSILLIER



AR Prefecture

017-211703608-20260803-05_05_08_2026-DE
Reçu le 05/08/2026

EPCI à fiscalité propre :

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

23



L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	MUSSILLIER Franck	30/07/1974	27/03/2026	20	1
2	Première adjointe	Mme	CHIARELLI Isabelle	28/01/1974	27/03/2026	21	3
3	Deuxième adjoint	M.	CASTELEIN Jean-Luc	29/09/1956	27/03/2026	21	4
4	Troisième adjointe	Mme	NEVIERE Estelle	18/10/1991	27/03/2026	21	
5	Quatrième adjoint	M.	CHEVASSU Jean	10/10/1967	27/03/2026	21	
6	Cinquième adjoint	M.	GEFFARD Stéphane	09/01/1981	27/03/2026	21	
7	Conseillère municipale déléguée	Mme	DROIN Liliane	26/02/1948	22/03/2026	989	
8	Conseiller municipal	M.	POULET Michel	27/04/1951	22/03/2026	989	
9	Conseillère municipale	Mme	MOULIN Marie-Antoinette	08/10/1952	22/03/2026	989	
10	Conseiller municipal délégué	M.	DELAFOND Philippe	21/02/1960	22/03/2026	989	
11	Conseiller municipal	M.	CHOUTEAU Jean-Luc	29/05/1961	22/03/2026	989	
12	Conseiller municipal délégué	M.	BOUYER Frédéric	27/09/1964	22/03/2026	989	2
13	Conseillère municipale	Mme	FOURMY MOUET Nadège	24/04/1970	22/03/2026	989	
14	Conseiller municipal délégué	M.	FRADET Sébastien	10/01/1986	22/03/2026	989	
15	Conseillère municipale	Mme	SIRJEAN Héloïse	24/03/1986	22/03/2026	989	
16	Conseillère municipale	Mme	MOCEK Charlotte	29/11/1988	22/03/2026	989	
17	Conseillère municipale	Mme	PAVARD Blanche	01/08/1950	22/03/2026	762	
18	Conseillère municipale	Mme	LOPEZ Laurence	12/05/1959	22/03/2026	762	
19	Conseiller municipal	M.	HUMBERT Jean-Luc	21/06/1959	22/03/2026	762	
20	Conseiller municipal	M.	LAULANET Philippe	25/01/1966	22/03/2026	762	5
21	Conseiller municipal	M.	GUYON Didier	17/08/1961	22/03/2026	296	

AR Prefecture

017-211703608-20260803-05_05_08_2026-DE
Reçu le 05/08/2026

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

22	Conseiller municipal	M.	LASSAGNE Romain	05/11/1995	25/06/2026	989	
23	Conseillère municipale	Mme	HERRERA Danielle	14/05/1965	09/07/2026	989	

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A, Sainte-Marie-de-Ré , le 03 août 2026

Le Maire,
Franck MUSSILLIER



AR Prefecture

017-211703608-20260803-05_05_08_2026-DE
Reçu le 05/08/2026